



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PREFET DE L'YONNE

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

*spécial n°50/2016 du 20 juillet 2016*

Adresse de la préfecture : Place de la Préfecture - CS 80119 - 89016 Auxerre cedex – tél. standard 03.86.72.79.89

Adresse de la sous-préfecture d'Avallon : 24 rue de Lyon – 89000 Avallon – tél. standard 03.86.36.92.00

Adresse de la sous-préfecture de Sens : 2 rue Général Leclerc – 89100 Sens cedex – tél. standard 03.86.64.78.00

Site internet des services de l'Etat : <http://www.yonne.gouv.fr>

*RAA spécial numéro 50/2016 du 20 juillet 2016*

*L'intégralité de ce recueil est consultable à la préfecture (MAP), dans les sous-préfectures du département de l'Yonne, aux heures d'ouverture au public et sur le site internet des services de l'Etat.*



**PREFET DE L'YONNE**

**Recueil spécial des Actes Administratifs n°49 du 20 juillet 2016**

---ooOoo---

**SOMMAIRE**

<b>N° d'arrêté</b>	<b>Date</b>	<b>Objet de l'arrêté</b>	<b>Page</b>
--------------------	-------------	--------------------------	-------------

**PREFECTURE DE L'YONNE**

***Direction des collectivités et des politiques publiques***

PREF/DCPP/SRCL/N°0302	20/07/2016	Arrêté modificatif modifiant l'arrêté n° PREF/DCPP/SRC/2014/0423 du 22/10/2014 portant désignation des représentants des contribuables appelés à siéger au sein de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP) de l'Yonne	<b>3</b>
PREF/DCPP/SRCL/N°0303	20/07/2016	Arrêté modificatif modifiant l'arrêté n°PREF/DCPP/SRC/2014/0425 du 22/10/2014 portant composition de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP) de l'Yonne	<b>3</b>

***Mission d'appui au pilotage***

PREF/MAP/2016/043	18/06/2016	Arrêté donnant délégation de signature à M. Bernard FALGA, directeur régional des affaires culturelles de Bourgogne/Franche-Comté	<b>5</b>
-------------------	------------	---	----------

**Arrêté MODIFICATIF PREF/DCPP/SRCL/N°302 du 20 juillet 2016  
modifiant l'arrêté n°PREF/DCPP/SRC/2014/0423 du 22/10/2014 portant désignation des représentants  
des contribuables appelés à siéger au sein de la commission départementale des valeurs locatives  
des locaux professionnels (CDVLLP) de l'Yonne**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup> :**

L'arrêté n° PREF/DCPP/SRC/2014/0423 du 22/10/2014 portant désignation des représentants des contribuables appelés à siéger au sein de la CDVLLP est modifié comme suit, en son article 1er :

Mr MENIN Philippe, commissaire titulaire représentant des contribuables est désigné en remplacement de Mr MOUCHET Julien.

**ARTICLE 2 :**

Le Directeur départemental des finances publiques de l'Yonne est chargé, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne.

Pour le Préfet,  
La Sous-préfète, Secrétaire générale,  
Françoise FUGIER

**Arrêté MODIFICATIF PREF/DCPP/SRCL/N°303 du 20 juillet 2016  
modifiant l'arrêté n°PREF/DCPP/SRC/2014/0425 du 22/10/2014 portant composition de la commission  
départementale des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP) de l'Yonne**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup> :**

L'arrêté n°PREF/DCPP/SRC/2014/0425 du 22/10/2014 est modifié comme suit, en son article 1er :

Mr MENIN Philippe, commissaire titulaire représentant des contribuables est désigné en remplacement de Mr MOUCHET Julien

**ARTICLE 2 :**

La commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels du département de l'Yonne en formation plénière est composée comme suit :

**AU TITRE DES REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL :**

Titulaires	Suppléants
QUENTIN Clarisse	PATOURET Sonia
BOUCHIER Alexandre	EVARD Marie-Agnès

**AU TITRE DES REPRESENTANTS DES MAIRES :**

Titulaires	Suppléants
MEIGNEN Lyliane	LENOIR Philippe
SEVIN David	NEZONDET Sylvain
GEORGES Philippe	CROU Pascal
PASQUIER Corinne	GILET Jacques

**AU TITRE DES REPRESENTANTS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION  
INTERCOMMUNALE A FISCALITE PROPRE :**

Titulaires	Suppléants
GIRARD Daniel	JUBLOT Eric
CHARLOT Dominique	BERTRAND Olivier
COURTOIS Michel	CORMEROIS François
DEPOUHON Yves	SALAMOLARD Jean-Luc

**AU TITRE DES REPRESENTANTS DES CONTRIBUABLES :**

Titulaires	Suppléants
------------	------------

CHAUFOURNAIS Michel	MINET Pascal
BORSATO Arlette	FOULON Damien
MENIN Philippe	MANDRAY Marc
LEMAITRE Jean-François	VALET Marc
DA SILVA Manuel	BONTEMPS Marie-Jeanne
CANO Etienne	GREMY Delphine
DUVAL Sylvain	LECLERC Marie-Jeanne
MAJOT Jean-Yves	CLERIN Baptiste
BOULIC Claude	HURET-FERRAND Sylvie

**ARTICLE 3 :**

Le Directeur départemental des finances publiques de l'Yonne est chargé, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne.

Pour le Préfet,  
La Sous-préfète, Secrétaire générale,  
Françoise FUGIER



PRÉFET DE L'YONNE

PREFECTURE  
SECRETARIAT GENERAL  
MISSION D'APPUI AU  
PILOTAGE

**ARRÊTÉ N° PREF/MAP/2016/043**  
**donnant délégation de signature à M. Bernard FALGA,**  
**Directeur régional des affaires culturelles de Bourgogne - Franche-Comté**

Le préfet de l'Yonne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code du patrimoine ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le code de l'environnement ;

VU la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 34 ;

VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et hauts commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie ;

VU le décret n° 2009-176 du 16 février 2009 modifiant le décret n° 64-805 du 29 juillet 1964 fixant les dispositions réglementaires applicables aux préfets et le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2010-633 du 8 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles ;

1

VU le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement ;

VU le décret du Président de la République du 12 novembre 2014 nommant M. Jean-Christophe MORAUD, préfet de l'Yonne ;

VU l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> janvier 2016 nommant Monsieur Bernard FALGA directeur régional des affaires culturelles de Bourgogne - Franche-Comté ;

SUR proposition de la secrétaire générale ;

### **ARRÊTE :**

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à M. Bernard FALGA, directeur régional des affaires culturelles de Bourgogne - Franche-Comté, à l'effet de signer les documents et actes suivants, en ce qui concerne le département de l'Yonne :

- les autorisations ou refus des travaux portant sur les immeubles situés dans le champ de visibilité d'un immeuble classé ou inscrit non soumis à formalité au titre du code de l'urbanisme (article L.621-32 du code du patrimoine) ;
- la délivrance des autorisations visées au code de l'environnement pour les travaux concernant les sites inscrits ou classés ne nécessitant pas la délivrance d'un permis de construire (articles L.341-1 à L.341-22 du code de l'environnement) ;
- la délivrance des autorisations visées au code de l'environnement relative à la publicité (articles L.581-1 à L.581-24 du code de l'environnement) ;
- les copies conformes des arrêtés préfectoraux.

**Article 2 :** Sont exclus de la présente délégation les courriers adressés aux parlementaires, au président du conseil régional, au président du conseil départemental et aux présidents d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Les courriers adressés aux maires seront transmis sous couvert des sous-préfets territorialement compétents, sauf en ce qui concerne des échanges portant sur des dossiers techniques courants.

**Article 3 :** Pour l'ensemble des compétences susvisées, M. Bernard FALGA pourra subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité.

Les décisions de subdélégation, qui me seront adressées viseront nominativement les agents intéressés et leur seront notifiées. Elles feront l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne.

**Article 4 :** Toutes dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées.

Fait à Auxerre, le **18 JUIL. 2016**

Le préfet

Jean-Christophe MORAUD



*La secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne, le chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne, et dont copie lui sera adressée ainsi qu'au directeur régional des affaires culturelles.*

*Délais et voies de recours – le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*